



Association des résidents
du LAC-DES-PILES inc.

Crédit photo: Catherine Leduc



LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC-DES-PILES

www.lacdespiles.org

VISITEZ-NOUS!

Édition été 2017

Chère résidente,
Cher résident,

Les jours s'allongent, le mercure grimpe, le feuillage verdoyant transforme doucement le paysage qui nous entoure. Quelle belle période de l'année ! Et quel privilège de pouvoir observer ces changements de la nature au cœur de l'environnement du lac des Piles.

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'**Assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 9 juillet prochain**. Comme ce fut le cas par les années passées, elle se tiendra à la salle communautaire Chanoine-Langevin, dans le secteur Ste-Flore.

Pour y participer, vous devez absolument être membre de l'Association des résidents du Lac-des-Piles. En mars dernier, nous vous avons fait parvenir par voie postale les documents nécessaires au renouvellement de votre statut de membre. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à nous retourner le formulaire d'adhésion de même que votre cotisation annuelle. Nous accepterons évidemment les paiements de dernière minute le matin même de l'Assemblée générale.

Nous vous encourageons à devenir membre de l'association si vous ne l'êtes pas déjà. L'association est une manière d'unir nos voix, un moyen de faciliter la communication. Notre journal, Le Pilier, est un outil de diffusion privilégié à travers lequel nous transmettons d'importantes informations et veillons à sensibiliser résidents et utilisateurs aux divers enjeux auxquels peut faire face le lac. Via ce journal, nous vous communiquons trois fois l'an les nouvelles qui vous touchent et publions des articles qui, nous l'espérons, sauront vous instruire et vous intéresser.

Nous vous convions à l'Assemblée générale annuelle afin de pouvoir mieux vous connaître, afin que vous puissiez prendre part à la discussion. C'est le moment de poser vos questions aux membres du conseil d'administration, de leur faire part de vos préoccupations et propositions. L'Assemblée générale annuelle est aussi l'occasion d'élire les membres du conseil d'administration. Chaque année, des postes sont en élection. Votre présence, votre participation et votre vote comptent !

À l'assemblée du 9 juillet, le conseil d'administration effectuera le suivi des dossiers en cours. Cette année encore, la conseillère municipale Nancy Déziel nous fera l'honneur de sa présence. Elle sera disponible pour répondre à vos questions, prendre en compte vos préoccupations et assurer les suivis nécessaires.

Sur une note plus légère, M. Dario Gomez, représentant de la Compagnie canadienne de bateaux électriques viendra faire une courte présentation sur les bateaux électriques pendant l'AGA. À midi, tous les membres seront invités à se déplacer à la Marina Prévost pour un BBQ convivial et une démonstration de bateaux électriques orchestrée par la Compagnie canadienne de bateaux électriques.

Au plaisir de vous voir à l'AGA et de faire plus ample connaissance autour du BBQ !

Catherine Leduc,
directrice des communications



QUAND ?

Le dimanche 9 juillet 2017 à 9h

OÙ ?

Salle communautaire
Chanoine-Langevin

4161 Chemin de Ste-Flore,
Shawinigan (secteur Ste-Flore)

Nous vous attendons en grand nombre.

ACTIVITÉ SPÉCIALE

« Barbecue convivial et démonstration de bateaux électriques »

Par Catherine Leduc, directrice des communications

Le CA de l'association a le plaisir de vous convier à une activité spéciale le **dimanche 9 juillet prochain**, tout juste après l'Assemblée générale annuelle.

Dans un souci de sensibiliser les résidents du lac à des technologies plus vertes en matière de nautisme, nous avons invité la Compagnie Canadienne de Bateaux Électriques à venir vous rencontrer et vous permettre de faire l'essai de différents modèles de bateaux électriques.

Nous vous donnons donc **rendez-vous à la Marina Prévoist dès midi** pour prendre part à cette activité rassembleuse.

* Des coupons vous donnant droit à un repas et deux consommations vous seront distribués en matinée lors de l'AGA. Il est à noter que cette activité est réservée aux membres de l'association. Nous vous invitons donc à penser à renouveler votre adhésion pour la période 2017-2018.

En prévision de cette joyeuse activité, nous vous suggérons la visite du www.electricboats.ca/fr/ pour vous familiariser avec les produits de la compagnie invitée.

Veillez confirmer votre présence et celle des membres de votre famille à l'adresse info@lacedspiles.org avant le 9 juin 2017.

Au plaisir de vous voir !

Les membres du conseil d'administration



Crédit photo: Catherine Leduc

Compte-rendu de la rencontre annuelle du comité environnement

Par Matthieu Beaumont,
collaboration spéciale

Le 30 avril dernier se tenait la rencontre annuelle du comité environnement au restaurant Zélé de Ste-Flore. Plus d'une quinzaine de personnes y ont participé.

Il a été discuté des quelques activités que le comité mènera cette année dont, entre autre :

- une journée de nettoyage de rives le 3 juin ;
- une journée de promotion des bateaux électrique le 9 juillet ;
- un programme de caractérisation et de suivi du périphyton ;
- l'élaboration d'un projet de sentier pédestre ;
- la mise en place d'un groupe de travail sur l'ensemencement du touladi.

Le comité s'est également engagé à déposer un projet de rapport d'orientation environnementale lors de l'AGA du 9 juillet. Ce rapport contribuera à définir la vision que les membres de l'association souhaiteraient adopter pour assurer le développement durable du lac.

Pour une cohabitation harmonieuse, sécuritaire et agréable sur l'eau

Par Claude Leclerc, secrétaire

Le lac des Piles est reconnu pour la qualité de son eau et pour la beauté de ses paysages. C'est également un plan d'eau exceptionnel pour la pratique des sports nautiques. Plusieurs riverains mais aussi de plus en plus de visiteurs s'adonnent à leurs loisirs favoris tout au long de l'été.

Il est habituel de voir circuler des bateaux à moteur, des pontons, des bateaux à voile, des canots, des kayaks, des planches à voile etc. On remarque également la présence de nageurs et de plongeurs qui profitent des eaux limpides du lac. Lors des belles journées ensoleillées, nous retrouvons tout ce beau monde sur le lac, en même temps. Le phénomène est encore plus remarquable durant les fins de semaine. Chacun pratique son sport favori mais il convient de respecter un certain nombre de règles afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et une cohabitation harmonieuse :

LES BATEAUX À MOTEUR :

Les embarcations à moteur incluant les pontons et les motomarines doivent circuler à une grande distance des rives et des quais des riverains. Les vagues produites par ces embarcations peuvent endommager les rives et les quais. Des efforts sont faits afin de végétaliser les rives. Les vagues répétitives peuvent anéantir ces efforts et nuire à la préservation de notre eau potable. De plus, le bord du lac constitue une ZONE DE BAINADE pour les amateurs de natation. Circuler en bateau moteur le long des rives peut être dangereux pour les baigneurs et nuisible pour la faune aquatique. Il faut aussi garder en mémoire que les EMBARCATIONS NON MOTORISÉES ont toujours la PRIORITÉ sur les bateaux à moteur. Les conducteurs de bateaux motorisés doivent observer les autres embarcations et leur céder le passage au besoin. Finalement, les sports nautiques motorisés (ski, wakeboard etc.) doivent être pratiqués dans la zone récréative située sur le grand lac à gauche de l'île. Il faut éviter les endroits étroits et peu profonds comme la passe de l'île, la Baie Vincent et la Baie Martin etc. Les bateaux de wakeboard doivent se tenir au centre du lac en raison des vagues énormes qu'ils produisent.

LES EMBARCATIONS NON MOTORISÉES :

Les amateurs de canot, de kayak, de planche à rames etc. sont nombreux autour du lac. Ils apprécient la clarté de l'eau et les paysages magnifiques. Toutefois, les pagayeurs ont tout intérêt à ne pas circuler au centre du lac. Les vagues y sont plus grosses et peuvent en surprendre plus d'un. De plus, c'est au centre du lac que nous demandons aux embarcations à moteur de circuler. Chacun doit faire un effort afin d'assurer une cohabitation harmonieuse et sécuritaire. En circulant plus près des rives, il sera plus facile d'avoir de l'aide en cas de renversement ou de défaillance de l'équipement. Respectez toutefois l'intimité

des riverains et les zones de baignade. Les embarcations non motorisées ont la priorité sur la direction qu'elles prennent car elles sont plus difficiles à manœuvrer et les vents ont une influence dans les changements de direction.

LES NAGEURS ET LES PLONGEURS :

Les amateurs de natation et de plongée sous-marine doivent pouvoir pratiquer leur sport en toute sécurité. Il convient toutefois de ne pas s'aventurer trop loin des rives afin d'éviter les zones de sports nautiques utilisées par les embarcations à moteur. Les nageurs doivent être accompagnés d'une embarcation lors de leurs sorties afin d'améliorer leur visibilité et d'obtenir de l'aide en cas de besoin. Les plongeurs doivent signaler leur présence à l'aide de bouées munies d'un fanion qui identifie clairement leur position.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANQUILLITÉ DES RIVERAINS :

Évidemment, le respect de l'environnement est une priorité pour l'Association et ses riverains. Beaucoup d'efforts sont déployés afin de protéger la qualité de l'eau. Il importe donc que les usagers qui pratiquent leurs loisirs favoris respectent les règles en matière de protection de l'environnement. Tous les rebuts doivent être rapportés dans sur les rives et placés dans des poubelles adéquates. Finalement, nous rappelons aux vacanciers que l'île est un endroit protégé et interdit aux visiteurs. La Ville de Shawinigan administre ce règlement et peut intervenir au besoin.

Nous observons depuis quelques années un changement au niveau des habitudes de certains sportifs. Le lac est parfois utilisé tard en soirée pour la pratique de sports motorisés. Certaines embarcations sont munies de phares (projecteurs) et de puissants systèmes de sons. Rappelons que la nuit, tous les bruits se propagent beaucoup plus facilement et que les sons se répercutent sur l'eau. Votre musique préférée est ainsi entendue par la grande majorité des riverains, ce qui ne plait pas à tous. Les phares reflètent également sur l'eau et éblouissent les riverains. Cette pratique ne doit pas être encouragée car elle n'est pas en harmonie avec la vie en nature et en forêt. Finalement, il n'est pas approprié de modifier votre moteur afin qu'il émette davantage de bruit. Les systèmes d'échappements modifiés sont interdits en pleine ville alors imaginez sur un lac, en pleine nature. Pensez-y bien !

UNE QUESTION D'HARMONIE :

Votre Association prône une utilisation paisible et harmonieuse du lac des Piles. Le respect de ces quelques règles élémentaires peut permettre à chacun de pratiquer son activité favorite en sécurité et dans le respect des autres. Nous tenons à rappeler que ces recommandations sont issues de commentaires formulés par les riverains et par les visiteurs au fil des années.

Bon été au lac des Piles

Votre Association.



Crédit photo: Catherine Leduc

Une mobilisation provinciale des propriétaires riverains pour un système équitable d'évaluation municipale !

Par Joan Hamel, vice-présidente de l'Association des résidents du Lac des Piles et secrétaire au RACELS

En août 2015, le Regroupement des Associations de cours d'eau et de lacs de Shawinigan (RACELS) a mis sur pied un comité de travail pour trouver des solutions concrètes à la problématique de la surtaxation des propriétés riveraines. Malgré tous les efforts investis (rencontres avec les élus municipaux et régionaux, documents de recommandations et de solutions, etc.), le problème n'a pu être corrigé. Devant l'échec des pourparlers, une mobilisation provinciale s'impose !

Le 25 mars dernier le RACELS a donc invité les Associations de lacs et de cours d'eau du Québec à une première rencontre. L'objectif de cette rencontre était de créer un regroupement provincial de propriétaires riverains dont le mandat serait de mettre en place un comité provincial formé d'élus municipaux et régionaux, de représentants du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que de propriétaires riverains. Ce comité aura comme mandat de réviser le processus d'évaluation des propriétés et de mettre en place de nouvelles méthodes pour établir des écarts justes et équitables entre les propriétés riveraines et non riveraines.

La participation à cette rencontre tenue à Trois-Rivières le 25 mars a dépassé les attentes du RACELS. Plusieurs régions du Québec étaient représentées et tous ont accepté d'aller de l'avant dans la mise en place d'un comité de travail formé de six personnes provenant de diverses régions du Québec. Son objectif est d'identifier des solutions concrètes à proposer aux hautes instances afin de revoir le système d'évaluation des propriétés riveraines.

Les membres du comité de travail se sont donc réunis pour une première fois en avril pour définir la mission, les valeurs et les objectifs. Un document résumé et simple décrivant et expliquant le regroupement a été élaboré (raisons, mission, objectifs). Ce regroupement se nommera le **Regroupement québécois des propriétaires riverains (RQPR)**. Une liste des partenaires susceptibles d'adhérer au RQPR a été réalisé et un formulaire d'adhésion sera envoyé à tous ces partenaires afin d'obtenir leur engagement pour la poursuite des démarches vers une refonte du système d'évaluation municipale. Une page Facebook du RQPR a également été créée afin de mieux informer les propriétaires riverains des actions et des événements à venir.

Lors de l'AGA de l'Association qui se tiendra le 9 juillet 2017, une mise à jour des différentes activités du RQPR vous sera présentée.



Suivez-nous sur la page Facebook du Regroupement québécois des propriétaires riverains – RQPR

<https://www.facebook.com/Regroupement-québécois-des-propriétaires-riverains-RQPR-1493530064001855/?fref=ts>



Crédit photo: Catherine Leduc



Alerte à la renouée du Japon !

Par Matthieu Beaumont,
collaboration spéciale comité
environnement

La renouée du Japon, cette plante ornementale terrestre parmi les plus envahissantes, est bel et bien présente sur le bassin versant du lac des Piles. Quelques colonies ont d'ailleurs été observées lors des études terrain menées pour l'élaboration du plan directeur de l'eau.

Il semble que d'autres colonies soient également présentes sur le bassin versant sans pour autant avoir été inventoriées lors du PDE. Parfois appelé bambou japonais, il s'agit d'une plante vivace à croissance rapide pouvant atteindre plus de 2 mètres de hauteur. Elle libère des toxines qui empêchent l'établissement des autres espèces végétales et se reproduit de façon végétative avec énormément de succès. Un simple morceau de rhizome ou de tige permet la colonisation d'un nouveau site. Ses racines s'enfouissent à plus de 2 mètres de profondeur et peuvent demeurer en dormance pendant plus de 10 ans.

Sa présence près des cours d'eau est particulièrement problématique puisqu'elle peut favoriser l'érosion et diminuer la biodiversité. Il est extrêmement difficile de se débarrasser de la renouée du Japon. Il est suggéré de couper les pousses plusieurs fois par année pendant plusieurs années afin d'épuiser ses réserves. Il est très important de ne pas jeter les résidus de coupe au compost ou dans la nature mais de plutôt les disposer dans les ordures pour éviter de créer de nouveaux foyers de colonisation.

Augmentation du nombre de goélands au lac des Piles : une situation préoccupante

Par **Matthieu Beaumont**, *collaboration spéciale comité environnement*

Depuis quelques années, une petite colonie de goélands à bec cerclé est observée sur l'îlot rocheux adjacent à la pointe est de l'île. Les goélands arrivent au cours du mois d'avril et débutent leur nidification avant même que le lac soit calé. Lors d'une visite le 21 mai 2017, la colonie comptait une vingtaine de nids et le site attire de nombreux autres congénères qui utilisent les rives rocheuses de l'île comme site de repos (\pm 200 individus lors de la visite du 21 mai). Quelques nids ont également été observés sur les rives de l'île.

Le goéland à bec cerclé fait partie de la famille des laridés dont les autres représentants observés dans notre région sont le goéland marin, le goéland argenté, la sterne pierregarin, la sterne caspienne et la guifette noire. Le goéland à bec cerclé est abondant le long des rives du St-Laurent ainsi que sur les lacs des basses-terres et de la forêt boréale.

La situation des goélands était très différente au début du 20e siècle puisqu'on les chassait pour leur viande et on pillait les colonies pour leurs œufs. Les industries de chapellerie avaient également contribué à réduire leur nombre. La convention pour la protection des oiseaux migrateurs adoptée en 1916 a permis aux populations de nombreuses espèces d'oiseaux alors menacées d'extinction de se rétablir. Le nombre de couples nicheurs de goélands à bec cerclé est maintenant estimé à plus de 500 000 pour l'est du Canada ce qui en fait le représentant le plus nombreux de la famille des laridés.

Les goélands sont des oiseaux très opportunistes. Ils sont omnivores et se nourrissent principalement d'insectes, de poissons et de vers de terre. Dans les régions urbaines, leur régime peut être composé à plus de 30% de déchets d'origine humaine. Les populations locales fluctuent en fonction de la disponibilité de nourriture. On a observé que l'abondance de nids dans certaines colonies augmentait avec l'agrandissement des sites d'enfouissement ou

diminuait suite à la fermeture d'usines de transformation des produits de la mer.

Les deux membres du couple participent à l'incubation (26 jours). Après l'éclosion, ils passent la majeure partie de leur temps en déplacement à la recherche de nourriture pour leur progéniture et restent au nid durant la nuit. Les jeunes deviennent indépendants autour de leur 40e jour et quittent la colonie vers la mi-juillet.

La présence des goélands dans les milieux de villégiature est une source de préoccupation pour la santé publique étant donné les risques de transmission de maladies infectieuses. Les goélands sont porteurs de bactéries pathogènes tel que l'E.Coli et de Salmonella pouvant causer des gastro-entérites. Ils sont également porteurs de schistosomes pouvant provoquer des dermatites. Bien que les goélands soient des oiseaux protégés par la loi, des mesures de contrôle peuvent être nécessaires pour réduire les impacts négatifs liés à leur présence. De telles mesures doivent être entreprises de façon concertée avec les différents intervenants et des demandes de permis doivent être effectuées auprès du Service Canadien de la Faune pour des interventions sur les sites de nidification.

Si les gestionnaires autorisent le contrôle de la reproduction, il devrait être accompagné de mesures intégrées d'effarouchement afin de forcer les individus à se déplacer sur d'autres plans d'eau. Ce type d'intervention est souvent mal perçu puisqu'il ne fait que déplacer le problème. De plus, les interventions doivent être répétées pendant de nombreuses années puisque le goéland à bec cerclé est une espèce longévive (peut vivre plus de 15 ans) et est fidèle à son site de nidification.

La Ville et le ministère de l'environnement réalisent plusieurs fois par année des échantillonnages de la qualité de l'eau sur le lac de Piles. Ces échantillonnages permettent de vérifier que les valeurs des paramètres physico-chimiques sont sous les seuils limites de contamination des eaux de surface pour les usages récréatifs. Le comité environnement suivra la situation de la qualité de l'eau près de la colonie. Cette dernière continuera de s'accroître dans les années à venir et des mesures de contrôle devront possiblement être envisagées par les autorités afin d'éviter la dégradation de la qualité de l'eau et les effets néfastes que cela risque d'occasionner aux différents utilisateurs du lac.



Pour devenir membre de l'association:

40 \$ pour adhésion par la poste ou 35 \$ pour adhésion par courrier électronique,
casier postal 10 201, Grand-Mère, G9T 5L3 ou par courrier électronique info@lacdespiles.org

Merci à nos commanditaires

Marina Prévost: 819 533-2449

Dépanneur, essence et remisage. Babillard de l'association disponible pour les membres.



Dernièrement, avez vous pensé vendre votre propriété ?
Si oui combien vaut-elle?
Estimation gratuite.

RE/MAX Équipe Serge Laroche
Agent Immobilier Affilié,
RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC.,
819-537-5000

*Sur la photo, il y a Serge Laroche et Linda Gauthier.

Pour le meilleur et pour longtemps
www.gerardmilette.com

1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) GOX 2L0
T : 819 535-3325 F : 819 535-0002

GÉRARD MILETTE 
MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES


Distributeur exclusif des produits Correctcraft au Québec
124, rue Authier, St-Alphonse-de-Granby
À 40 min. du Pont Champlain (Sortie 68 Autoroute 10)
Téléphone : 450 777-1101 / simon@sgsportmarine.com
www.sgsportmarine.com



Desjardins
Caisse de la
Vallée-du-Saint-Maurice

*fier partenaire
de notre communauté !*



Michel Angers
Maire de Shawinigan

VILLE DE
SHAWINIGAN

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
CP 400

Shawinigan Qc G9N 6V3
Téléphone : 819 536-7200
www.shawinigan.ca


**PEPINIERE
DU PARC**
Renée Soucy, associée
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager
reneesoucy@pepiniereduparc.com
819-532-2068
www.pepiniereduparc.com
1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, GOX 1N0 


Patrick Ladouceur
5401, 35^e Rue
Grand-Mère, Qc
G9T 3N5
Info & Réservation **819 533.4555**
Télécopieur **819 533.3959**
Courriel : golfsteflore@cgocable.ca

LES Quais
TRADITIONNELS
850, 2^e Avenue
Grand-Mère (Québec) G9T 2X5
Tél. : 819 538-0880
Cell. : 819 698-5154
quais.traditionnels@gmail.com
www.quaistraditionnels.com
DANIEL ST-PIERRE
PROPRIÉTAIRE

LE SPECIALISTE
GARAGE STE-FLORE 1999 INC.
3320 - 50 ième Avenue
Grand-Mère, QC
G9T 1A3
Guy Tessier & Josée Durocher
Propriétaires
Tél. : (819) 538-2011 • Fax : (819) 538-1466

- Freins
- Silencieux
- Suspension
- Direction
- Injection - Mise au point
- Air climatisé - Chauffage
- Pneus
- Entretien préventif
- Antirouille
- Entretien système de surveillance pression des pneus

multi-
nergie
best
7975, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G9Y 1Z5
Tél.: 819-378-6677
Télec.: 819-378-6561
info@multi-energie-best.com
une
approche globale
MÉCANIQUE | TECHNOLOGIES | MAINTENANCE | ÉNERGIES

excavations
R.M.G., inc.
René Ricard
PRÉSIDENT
(819) 538-8265
RBQ: 2200-4253-51
Tél.: (819) 538-2282
Cell.: (819) 536-9008
Fax: (819) 538-6272
3389, 4e Rue, Grand-Mère
(Québec) G9T 5K5
• Excavation: industrielle, commerciale et résidentielle
• Location de machinerie lourde • Travaux forestiers

SUBWAY
Bon été!
Soyez prudents !

Vous êtes en affaires?
Vous voulez élargir ou consolider
votre clientèle?
Vous voulez rejoindre directement nos lecteurs?
▶ Rien de plus simple! ◀
Des espaces publicitaires sont disponibles
dans Le Pilier
Contactez-nous : journal.pilier@lacdespiles.org

facebook



Suivez-nous sur notre page Face-
book où nous nous efforçons de mettre
à jour des informations d'intérêt public
pour les amateurs de nature et d'envi-
ronnement que vous êtes ainsi que les
avis de convocation, invitations aux
activités, photos et articles concernant
le Lac-des-Piles.

Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « J'aime »
pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la
suite être informés de toute nouvelle publication nous
concernant.